

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 0  
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12  
décembre 2023  
Qe-2023/50**

***Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

**Etaient Présents :**

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

**Excusés :**

**Question écrite présentée par Madame Catherine FABRE  
concernant le fonds dédié de 1,5 M€ pour ' soutenir les  
associations bordelaises qui auraient à faire face à des  
renchérissements majeurs de leurs coûts '**

Madame Catherine FABRE, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget 2023 de la ville de Bordeaux prévoit un fonds de soutien exceptionnel aux associations bordelaises, doté de 1,5 M€.

Annoncé à l'occasion du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023, ce fonds a été présenté de différentes façons :

- « Un fonds dédié de 1,5 M€ sera ainsi mis en place pour soutenir les associations bordelaises qui auraient à faire face à des renchérissements majeurs de leurs coûts »
- « Afin de soutenir ses partenaires associatifs essentiels la collectivité mettra en place un fonds dédié de 1,5 M€ »
- « Un nouveau fonds de soutien exceptionnel de 1,5M€ pour les associations pour faire face aux surcoûts liés à l'inflation, d'une ampleur comparable au fonds COVID »

« Associations bordelaises » ou « partenaires associatifs essentiels », « renchérissements majeurs de leurs coûts » ou « surcoûts liés à l'inflation », ces formulations laissaient peu de clarté sur les critères d'accès à ce fonds, critères qui n'ont pas été détaillés depuis sa création.

L'année 2023 touchant à sa fin, pouvez-vous, Monsieur Le Maire, présenter au conseil municipal le bilan de l'utilisation de ce fonds :

- Montant mobilisé sur l'enveloppe de 1,5 M€
- Nombre, nature et nom des associations subventionnées
- Part moyenne de la subvention dans le budget des associations
- Procédure et critères d'attribution retenus, justificatifs demandés

En outre, quel suivi comptez-vous mettre en œuvre en 2024 pour les associations qui ont été exceptionnellement subventionnées en 2023 via ce fonds ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Catherine FABRE**